



GENRE

**ANALYSE DE
LA « STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA FRANCE
POUR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES 2018-2022 »
DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

Coordination SUD

Solidarité Urgence Développement



Coordination SUD - Solidarité Urgence Développement - est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui 169 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG ; la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin l'appui et le renforcement des ONG françaises.

La commission Genre et développement de Coordination SUD

Elle rassemble les ONG membres appliquant une approche genre dans leurs projets et/ou dans leur fonctionnement.

Ses objectifs sont de :

- faciliter des échanges de pratiques et d'expériences sur l'intégration de l'approche genre dans les projets et dans les pratiques institutionnelles des ONG françaises ;
- contribuer à une meilleure prise en compte du genre par les ONG françaises de solidarité internationale à travers la sensibilisation, la formation, le renforcement des capacités ;
- proposer des actions de plaidoyer pour l'intégration du genre dans les politiques de développement de la coopération française et dans les campagnes d'opinion menées par les ONG françaises.

Coordination : Vincent Pradier (Étudiants et Développement, référent Genre au Conseil d'administration de Coordination SUD), Nicolas Rainaud (Équilibres & Populations, chef de file de la commission Genre et développement), Patricia Spadaro (Coordination SUD).

Liste des organisations contributrices : CARE France, Plan international France.

Crédits photos : © Jérémy Lusseau / France Volontaires, RACSA Production / Martin Demay, Alison Busby 2015

INTRODUCTION

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid), réuni par le Premier ministre en novembre 2016, a acté l'adoption d'un nouveau document d'orientation stratégique (DOS) sur le genre en 2018. Cette stratégie s'inscrit dans la continuité des deux précédents DOS Genre et développement de 2007 et de 2013 de la diplomatie française. Coordination SUD est partie prenante de ce processus de longue date, et engagée dans la définition des stratégies et dans l'évaluation de leur mise en œuvre.

L'élaboration de la stratégie internationale pour l'égalité femmes-hommes 2018-2022 du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a été le fruit d'une consultation et d'un dialogue avec la société civile. Coordination SUD a su mobiliser l'expertise de ses membres, réunis au sein de la commission Genre et développement, pour apporter des éléments concrets pour s'assurer de la pertinence et rehausser le niveau d'ambition de cette stratégie.

La présente note analyse la troisième stratégie française en matière de genre rendue publique par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) le 8 mars 2018.

ANALYSE GÉNÉRALE DU DOCUMENT D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 2018-2022

Coordination SUD salue les progrès indéniables de la proposition stratégique du MEAE pour 2018 par rapport aux deux précédents DOS. La diplomatie française fait preuve d'une ambition certaine avec une approche genre portée à plusieurs niveaux et des objectifs qui constituent un ensemble cohérent pour une véritable transversalisation du genre. Les éléments relatifs à l'organisation interne du MEAE, à la reddition des comptes, au financement, au soutien à la société civile et à la production de connaissances participent à une approche globale des enjeux.

Coordination SUD constate que les éléments de progrès suggérés dans les exercices d'évaluation annuels menés par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, nourris par l'expertise des organisations de la société civile (OSC), ont été pris en compte.



Coordination SUD souligne ici quelques points positifs en matière d'ambition politique :

- la volonté d'élargir la portée de la stratégie : la France affirme sa volonté de transversaliser le genre dans l'ensemble de son action, à la fois dans son volet interne (renforcement d'une culture institutionnelle égalitaire au sein du MEAE) et dans son volet externe. Conformément à ce changement de perspective, la stratégie vise à élargir la prise en compte du genre dans l'ensemble de la politique extérieure de la France, c'est-à-dire à la fois dans sa diplomatie bilatérale et multilatérale et dans ses politiques de développement ;
- la création d'une cellule genre au sein du secrétariat général du MEAE, afin de structurer et formaliser la gouvernance et le portage institutionnel internes de la stratégie ;
- la réaffirmation d'une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes en veillant à intégrer cet enjeu à la fois de manière transversale et spécifique dans l'action extérieure de la France ;
- l'inscription des termes « politique féministe inclusive » ;
- la prise en compte transversale des droits, besoins et intérêts spécifiques des filles dans la stratégie, y compris à travers l'accès à l'éducation, à l'autonomisation économique, et la garantie de leur santé et droits sexuels et reproductifs et de leur participation aux espaces décisionnels politiques, économiques et sociaux ;
- l'inscription de cette nouvelle stratégie dans le cadre européen, en lien avec le *Gender Action* de l'Union européenne, ce qui permet une meilleure cohérence des différentes actions portées par la France à l'international sur les droits des femmes.

Enfin, lors de la présentation de la stratégie le 8 mars 2018, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a souligné l'ambition de la France de changer de terminologie pour parler non plus de « droits de l'homme/Homme » mais de « droits humains ». Cela est décidément une avancée vers un langage inclusif. La société civile restera vigilante sur le respect de cet engagement.

L'ensemble de cette stratégie s'inscrit donc dans une dynamique positive d'appropriation et de portage du sujet de l'égalité femmes-hommes par la France, sujet par ailleurs érigé « grande cause du quinquennat ». Pour autant, Coordination SUD restera vigilante à ce que cette priorité de la France se reflète réellement dans son action à l'international et en devienne un réel fil conducteur, y compris dans sa diplomatie. L'ambition de cette stratégie ne pourra réellement se concrétiser en actes forts que si des moyens importants lui sont alloués.

QUELS MOYENS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE ?

En matière de moyens de mise en œuvre, la stratégie mentionne la nécessité de consacrer des financements à la mise en œuvre des priorités de la stratégie, à la transversalisation du genre dans les OSC et aux contributions aux organisations internationales travaillant sur le sujet. Cependant, des inquiétudes demeurent, car cette mention reste imprécise. La stratégie ne fait pas état d'un budget dédié et il n'y a pour l'instant pas de visibilité sur les modalités et les canaux de financement qui seront utilisés. Les moyens alloués à la mise en œuvre effective de la stratégie doivent faire l'objet de plans d'action spécifiques. Cette question n'est pas uniquement technique, mais fondamentalement politique.

Toutefois, Coordination SUD se félicite de la volonté du ministère de progresser en matière de budgétisation sensible au genre et de l'intégrer dans les actions liées à cette stratégie.

Le DOS III compte un objectif d'augmentation et d'amélioration de la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'aide publique au développement. Cet objectif est conforme à la volonté générale de la France d'augmenter de manière importante la part de son aide publique au développement (APD) liée à l'égalité. Pour autant, les projections financières de la stratégie s'appuient sur une augmentation de l'APD qui devrait constituer 0,55 % du revenu national brut à l'horizon 2022. Or, cette cible reste éloignée de l'engagement de la France de consacrer 0,7 % du RNB à l'APD, déjà atteint par des pays comme le Danemark, la Norvège, le Luxembourg, la Suède ou le Royaume Uni qui l'a d'ailleurs inscrit dans la loi. Ensuite, avec cette projection et en tenant compte des ambitions du DOS III, la part qui est consacrée aux enjeux de genre doit croître de manière exponentielle et non proportionnelle.

Concernant plus spécifiquement l'APD bilatérale, l'objectif affiché par le MEAE d'ici 2022 est de s'assurer que 50 % de son APD bilatérale en volume de financement ait comme objectif principal ou significatif la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes (marqueurs 1 et 2). Il s'agit certes d'une augmentation significative puisqu'en 2016 la part genrée de l'APD bilatérale s'élevait seulement à 28 %. Pour autant, Coordination SUD regrette que cet objectif de 50 % ne soit pas plus ambitieux, étant donné qu'il s'agissait déjà de l'objectif de la précédente stratégie (2012-2017), qui aurait dû être atteint en 2017. Reste toutefois à saluer l'adoption d'une trajectoire de progression de l'APD bilatérale année par année, ce qui permet de préciser l'engagement financier de la France en termes d'APD genrée.





Tableau tiré du Rapport final d'évaluation de la mise en œuvre de la Seconde Stratégie Genre et Développement du Haut Conseil à l'Égalité :

Aide centrée sur le genre (en millions d'euros)	2013	2014	2015	2016 (prov)
a) Objectif principal (marqueur 2)	36	27	9	136
a) Objectif significatif (marqueur 1)	423	696	923	1183
Bbis) Objectif principal et significatif	459	723	932	1319
c) Examiné, non orienté (marqueur 0)	2125	4 030	4 536	3 337
d) [a]+b)+c)] Total projets examinés	2 583	4 753	5 468	4 656
Objectifs 1 et 2 / Total de l'aide examinée [a)+b)]/d)	18%	15%	17%	28%
e) Non examiné	1317	456	775	1117

Données DG Trésor ; celles pour 2016 sont provisoires, celles de 2013 avaient été reconstituées par le Trésor, pour comparaison, sur la base des critères Gendernet actuels.

Par ailleurs, il est très regrettable qu'il n'y ait pas de différenciation d'objectifs dans la stratégie française entre le marqueur 1 (l'intégration du genre de manière significative/transversale dans les projets) et le marqueur 2 (le genre étant l'objectif principal des projets). En 2016, 25% de l'APD bilatérale était marquée 1 et seulement 2,9% était marquée 2 selon l'OCDE. Il est nécessaire que la France renforce à la fois la part de son APD bilatérale de manière transversale dans l'ensemble des projets et augmente considérablement la part de ses projets dédiés à l'égalité femmes-hommes marqués 2. Coordination SUD demande à ce qu'il existe un objectif spécifique pour chaque marqueur.

En matière d'ambitions et dans un souci de cohérence, Coordination SUD appelle la France à s'aligner avec les cibles du plan d'action genre de l'Union européenne (*Gender Action Plan* ou GAP), auquel elle souscrit. L'UE s'est engagée à ce que 85% de son APD intègre le genre (marqueurs 1 et 2), un niveau d'ambition qui devrait être égalé par la France. Coordination SUD recommande l'ajout d'un objectif spécifique au marqueur 2 pour que 20% de l'APD bilatérale intègre le genre comme objectif principal.

Enfin, Coordination SUD salue la volonté du MEAE d'assurer 100% de marquage genre et de faciliter à la fois l'appropriation des marqueurs par le personnel du ministère et la mise en place d'un système de redevabilité et de reddition des comptes pour améliorer les marquages.

Concernant l'APD multilatérale, Coordination SUD souligne également la volonté de la France d'augmenter ses contributions aux organismes multilatéraux tels que ONU-Femmes et l'Organisation des Nations unies pour la population (Fnuap) mais regrette qu'aucun engagement financier précis ne soit indiqué dans la stratégie.

LA MISE EN PLACE DE MÉCANISMES DE SUIVI EST NÉCESSAIRE

Pour s'assurer de la pleine et entière mise en œuvre de cette stratégie, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs et actrices clés se l'approprient ainsi que l'ensemble des institutions françaises. Coordination SUD recommande que le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie se fasse entre autres au niveau du Parlement. La présidente de la commission Affaires étrangères de l'Assemblée nationale a suggéré, lors de l'adoption du rapport d'information sur la place des droits des femmes dans la diplomatie française, que les parlementaires effectuent un suivi annuel de cette stratégie. Coordination SUD appuie fortement cette suggestion. Par ailleurs, un groupe d'étude existait sous les deux législatures précédentes à l'Assemblée nationale sur les droits des femmes à l'international. Il est nécessaire de recréer ce groupe d'étude et de lui assigner notamment la mission de suivi de cette stratégie et des moyens qui lui sont alloués. Votant le projet de loi de finances (PLF) chaque année, les parlementaires sont acteurs et actrices clés pour veiller aux moyens alloués à cette stratégie et à la part de l'APD genrée. La Plateforme genre et développement, chargée du suivi de la mise en œuvre des précédentes stratégies, composée de représentant.e.s de la société civile, du milieu de la recherche et de collectivités territoriales, pourrait également être composée de parlementaires de ce groupe d'étude.

D'autre part, Coordination SUD demande que la Plateforme genre et développement soit renouvelée dans sa mission de suivi de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie. Pour autant, afin que cette plateforme puisse remplir au mieux sa mission et réunir davantage d'acteurs et actrices mobilisé.e.s sur les droits des femmes, elle doit être assortie d'un budget spécifique et d'un plan d'action pluriannuel en cohérence avec les orientations stratégiques de la nouvelle stratégie du MEAE. Ce plan d'action, doté de calendriers spécifiques, de livrables et de moyens de mise en œuvre, permettrait de gagner en efficacité. Coordination SUD recommande que des groupes de travail soient créés au sein de cette plateforme, en cohérence avec les priorités sectorielles définies dans la stratégie et les grandes échéances internationales sur lesquelles la France se mobilise afin que les différents membres de la Plateforme puissent nourrir les positions portées par la France. Il est également important de s'assurer que chaque groupe de travail permette un dialogue effectif et un travail conjoint entre le MEAE et l'ensemble des membres investis dans ce groupe.

De plus, la prise en compte de la société civile est indispensable pour la définition des politiques publiques et leur mise en œuvre de manière pertinente et efficace. Le DOS III reconnaît le rôle des OSC et intègre également l'importance d'apporter un financement suffisant à ces organisations, notamment celles spécialisés sur des enjeux de genre. Coordination SUD restera vigilante sur la mise en œuvre de cet engagement politique.

Enfin, de manière plus générale, Coordination SUD encourage le gouvernement à s'approprier les recommandations du *Rapport d'information sur la place des droits des femmes dans la diplomatie française*, déposé par la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Elles sont au nombre de 100 et proposent des pistes d'action extrêmement intéressantes pour avancer vers la diplomatie féministe appelée de ses vœux par le ministre Jean-Yves Le Drian.

Coordination SUD 
Solidarité Urgence Développement

14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : +33 1 44 72 93 72
Site web : www.coordinationsud.org